

## Réponse de Confrontations Europe à la consultation de la Commission européenne sur sa stratégie renouvelée en matière de finance durable

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne a annoncé l'adoption du Pacte Vert européen (*European Green Deal*) qui réhausse les ambitions environnementales de l'UE tout en constituant le cœur de sa stratégie de croissance à long terme. L'enjeu de la stratégie européenne relative à la finance durable est de permettre le financement des ambitions contenues dans ce Pacte Vert ainsi que d'améliorer la résilience financière des entreprises et des ménages au sein de l'Union.

Les ambitions de neutralité carbone et de préservation de la biodiversité contenues dans le Pacte Vert impliquent des investissements de grande ampleur dans de nombreux secteurs d'activité : énergie, transport, habitat... La Commission européenne estime que la mobilisation de 260 milliards d'euros par an d'ici 2030 sera nécessaire pour répondre à ces exigences environnementales.

Ces besoins financiers dépassent largement les capacités budgétaires des acteurs publics. C'est pourquoi le plan d'investissement du Green Deal (*Green Deal investment plan*) vise à mobiliser *a minima* 1000 milliards d'euros de capitaux privés et publics dans les dix prochaines années. Pour atteindre cet objectif, ce plan d'investissement s'accompagne d'une stratégie européenne renouvelée en matière de finance durable qui a pour but de flécher les capitaux privés vers les investissements durables dans le contexte du Green Deal.

Pour élaborer cette stratégie renouvelée qui sera publiée dans le courant du troisième trimestre 2020, la Commission européenne a lancé une consultation publique du 8 avril au 15 juillet 2020 afin de recueillir les avis des parties intéressées.

Cette consultation prend la forme d'un formulaire contenant 102 questions divisées en trois grandes thématiques :

1. Renforcer les fondements de la finance durable ;
2. Augmenter les possibilités offertes aux citoyens, aux établissements financiers et aux entreprises de renforcer la durabilité ;
3. Réduire et gérer les risques climatiques et environnementaux.

**Question n° 6 :** *D'après vous, quels sont les trois principaux défis et les trois principales possibilités liées à l'intégration de la durabilité dans le secteur financier au cours des dix prochaines années ?*

Le premier défi pour la finance durable est la réconciliation des intérêts financiers de courts et de long-terme, impérative pour mieux intégrer les effets des investissements sur l'environnement.

Le deuxième défi concerne l'intégration, dans les coûts des investissements, de leurs externalités ESG afin d'intégrer leurs véritables prix en matière de durabilité, et ainsi d'inciter les investissements vers les produits « verts ».

Enfin, le troisième défi concerne l'harmonisation de l'information non-financière au sein de l'UE, pour réduire les coûts d'émission de l'information ESG, et mieux éclairer les choix des investisseurs dans les produits durables.

Le développement de la finance durable est également source d'opportunités pour l'UE, d'abord en soutenant la décarbonation de l'économie à l'horizon 2050. Elle est aussi créatrice d'externalités positives dans le cadre de cette transition, en matière de création d'emplois et de développement technologique. Enfin, la finance durable renforce l'intégration européenne en permettant la multiplication des interactions financières transfrontalières.

Une des principales issues est le renforcement de l'Euro comme monnaie de transaction internationale, condition pour l'émergence d'une place financière européenne verte. Pour cela, il est souhaitable de développer un système de centres financiers européens caractérisé par la fluidité des capitaux en son sein, et de renforcer la représentation externe de la zone euro auprès des instances internationales (FMI, OCDE...).

Il semble également important d'affiner l'analyse de la classification des produits financiers. Cette analyse ne doit cependant pas conduire à la pénalisation de l'investissement dans les actifs bruns, qui comporterait un risque en matière de stabilité financière et d'opposition politique. Il s'agit donc plutôt d'inciter les investissements en direction des actifs verts, mais aussi « gris », afin de soutenir la transition de ces activités vers des modèles durables.

## **1. Renforcer les fondements de la finance durable**

Les questions contenues dans ce chapitre traitent de l'accessibilité de l'information financière et non-financière en matière d'investissement durable.

### **1.1 Informations publiées par les entreprises et transparence**

**Question n° 14 :** *À votre avis, l'UE devrait-elle prendre des mesures visant à soutenir l'instauration d'un espace commun de données environnementales, accessible au public et gratuit, pour les informations ESG des entreprises, notamment les données publiées au titre de la directive sur la publication d'informations non financières et d'autres données ESG pertinentes ?*

Les dernières années, marquées par une absence d'intervention européenne dans le domaine de la publicité des données financières et non-financières, n'ont pas permis le développement d'un outil de diffusion de ces données. Il semble donc important que l'UE pallie cette absence en créant un outil informatique compilant toutes les données publiées par les entreprises, dans un format standardisé et gratuit, qui permettrait aux investisseurs, dont les investisseurs de détail, d'analyser plus facilement les opportunités financières.

Au-delà de l'aspect technique que constitue la mise en place d'une base de données au niveau européen, il s'agit également pour l'UE d'établir une définition harmonisée de ce que recouvrent les critères ESG pour les entreprises. Cette harmonisation des indicateurs est le premier pas pour défragmenter et développer cette source d'information non-financière. En plus de standardiser ces indicateurs, il semble également important d'en élargir l'usage par rapport aux conditions actuelles contenues dans la directive sur le reporting non-financier (NFRD). Aujourd'hui, seule 6000 entreprises, parmi les plus grandes d'Europe, entrent dans le rayon des obligations contenues dans la NFRD. Il paraît important d'élargir ce rayon afin de diffuser massivement l'information non-financière en Europe, tout en standardisant l'usage de ces reportings.

Enfin, la base de données européenne pourrait être accompagnée de notations publiques sur le niveau de contribution aux objectifs de durabilité et de responsabilité par secteur d'activité ou par catégories d'acteurs.

## 1.2 Normes et règles comptables

**Question n° 16 :** *Selon vous, d'autres aspects des règles de comptabilité financière existantes (reposant sur le cadre des IFRS) pourraient-ils entraver la comptabilisation adéquate et en temps opportun et l'évaluation uniforme des risques climatiques et environnementaux ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas/sans avis/sans objet

**Question n° 16.1 :** *D'après vous, quel est l'aspect ou quels sont les aspects le(s) plus important(s) ?*

- Règles en matière de dépréciation et d'amortissement
- Règles de provisionnement
- Passifs éventuels
- Autres

Ce sont d'abord les règles de comptabilité publique et de mesure de la richesse et de la croissance qui doivent être revues pour intégrer les coûts complets des externalités environnementales des activités sur le long-terme. L'exemple bien connu du chiffre d'affaires généré par la coupe d'une forêt qui ne prend pas en compte le coût de la repousse et les dégâts collatéraux éventuels engendrés a été mis en évidence à plusieurs reprises, sans générer de changements.

Il semble ainsi crucial que l'UE cherche à formuler une position commune aux 27 Etats membres sur l'élaboration des normes comptables, afin d'arriver unis dans les institutions de décision internationales sur ces questions (OCDE, EFRAG...). L'enjeu pour la finance durable européenne, est de défendre une meilleure intégration, dans la comptabilité des entreprises, des coûts réels des externalités sociales et environnementales de leurs investissements.

## 1.5 Infrastructure des marchés des capitaux

**Question n° 35 :** *Pensez-vous que l'infrastructure existante des marchés des capitaux est suffisante pour l'émission et la liquidité de titres durables ?*

- 1 - Pas du tout d'accord
- 2 - Pas d'accord
- 3 - Avis partagé
- 4 - D'accord
- 5 - Tout à fait d'accord

**Question n° 35.1 :** *vous n'êtes pas d'accord, veuillez énumérer les principaux problèmes que vous constatez (3 au maximum) :*

La finalisation de l'UMC contribuerait fortement au financement des activités durables supprimant notamment les obstacles aux investissements transfrontaliers, donnant ainsi de nouvelles opportunités de financements stables et de long-terme pour les entreprises développant des projets durables.

En ce sens, le Forum de Haut Niveau sur l'Union des Marchés de Capitaux a publié, dans son rapport final du 10 juin 2020, une série de recommandations sur l'amélioration de l'infrastructure des marchés de capitaux parmi lesquelles nous pouvons citer : une réforme des règles de vote des actionnaires afin de permettre un meilleur engagement des investisseurs dans la gouvernance des entreprises, spécialement dans un contexte transfrontalier. Nous soulignons également une seconde recommandation du Forum en matière d'infrastructures de marché concernant la mise en place d'une politique européenne du Cloud, une technologie de plus en plus centrale dans les opérations financières et qui concerne la souveraineté de l'UE au premier chef, et sur laquelle l'UE accuse une dépendance par rapport à ses partenaires américains.

La maîtrise européenne des infrastructures de marché est essentielle pour conserver celle des investissements et plus généralement une souveraineté financière, surtout après le BREXIT. Elle nécessite des investissements importants des pouvoirs publics européens.

Enfin, la gouvernance de l'EBA qui a été laissée à un collège de structures nationales a montré des limites récentes dans des affaires de financement non durable. La finance durable commence par une gouvernance exemplaire et plus européenne de cette autorité et une révision de leur mode de gouvernance.

### 1.6 Gouvernance d'entreprise, vision de long terme et participation des investisseurs

**Question n° 38 :** *À votre avis, quelle(s) recommandation(s) formulée(s) dans les rapports des AES est(sont) la(les) plus susceptible(s) de permettre de lutter efficacement contre le court-termisme ?*

*Veillez effectuer votre choix parmi les options suivantes :*

- Adopter des dispositions juridiques plus explicites sur la durabilité pour les établissements de crédit, notamment en ce qui concerne la gouvernance et la gestion des risques
- Définir des objectifs clairs concernant les taux de rotation des portefeuilles et les périodes de détention pour les investisseurs institutionnels
- Exiger des États membres qu'ils disposent d'un cadre de contrôle indépendant permettant de garantir la qualité des informations figurant dans les rapports sur les rémunérations publiés par

les sociétés et les fonds cotés [sociétés de gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (FIA)]

Autres

**Question n° 39 :** *Au-delà des recommandations formulées par les AES, constatez-vous dans le cadre réglementaire de l'UE des obstacles qui empêchent une vision de long terme et/ou voyez-vous d'autres possibilités d'action qui pourraient favoriser une vision de long-terme sur les marchés financiers et dans la façon dont les sociétés exercent leurs activités ?*

Oui

Non

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

Il semble urgent de mieux intégrer la création de valeurs à long-terme, les externalités et risques ESG dans l'évaluation de la performance des entreprises afin de d'inciter les investisseurs à prendre des positions de long-terme, notamment en révisant certaines normes comptables (*undue short-termism*).

Pour ce faire, en s'inspirant notamment sur les travaux des AES, Confrontations Europe suggère d'abord une définition harmonisée au niveau européen, et potentiellement international, des critères ESG et des implications qu'ils recouvrent. Pour ce faire, le régulateur doit veiller à ce que les rapports des entreprises comprennent explicitement une évaluation de la valeur à long terme créée par les décisions d'investissement prises par les conseils d'administration et les cadres supérieurs des entreprises. De plus, il semble crucial de réviser le droit des actionnaires afin de renforcer leurs implications dans la gouvernance des entreprises, en simplifiant leur participation aux organes de gouvernance et en fournissant des droits de vote supplémentaires aux investisseurs de long-terme au sein de ces organes. En outre, il pourrait être très incitatif d'intégrer, dans la rémunération des *top executives* des établissements financiers, une évaluation de leurs performances en lien avec la réalisation de leurs objectifs ESG afin d'inciter les décideurs à s'engager pleinement dans la transition vers une économie durable. Enfin, la mise en place d'incitations fiscales dissuadant les comportements d'investissement à court-terme ou spéculatif et récompensant les comportements d'investissements à long-terme pourrait également contribuer à cet objectif.

## [2. Augmenter les possibilités offertes aux citoyens, aux établissements financiers et aux entreprises de renforcer la durabilité](#)

### [2.1 Mobiliser les investisseurs de détail et les citoyens](#)

**Question n° 50 :** *Pensez-vous que les investisseurs de détail devraient se voir proposer systématiquement des produits d'investissement durable par défaut, lorsque le prestataire en dispose, si le coût de ces produits est comparable et s'ils répondent au test d'adéquation ?*

Oui

Non

Je ne sais pas/sans avis/sans objet

**Question n° 51 :** *L'UE devrait-elle soutenir le développement d'actions plus structurées dans le domaine de l'éducation financière et de la durabilité, afin de sensibiliser les citoyens et les professionnels de la finance à la finance durable et d'améliorer leurs connaissances dans ce domaine ?*

1 - Pas du tout d'accord

2 - Pas d'accord

3 - Avis partagé

4 - D'accord

5 - Tout à fait d'accord

**Question n° 51.1** *Si vous êtes d'accord, veuillez choisir quelle action spécifique devrait être privilégiée :*

	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	Avis partagé	D'accord	Tout à fait d'accord
Intégrer l'éducation financière durable dans les conditions de formation des professionnels de la finance.					X
Favoriser la coopération entre les États membres en vue d'intégrer la finance durable dans les programmes scolaires existants, éventuellement dans le cadre d'un effort plus large de sensibilisation à l'action pour le climat et à la durabilité. [1-5]					X
Outre l'enseignement scolaire, favoriser la coopération entre les États membres afin de s'assurer qu'il existe suffisamment d'initiatives destinées à sensibiliser les citoyens au fait que leurs décisions d'investissement					X

permettent aussi de réduire leur empreinte écologique					
Directement, par des campagnes ciblées.					X
Dans le cadre d'un effort plus large visant à améliorer l'éducation financière des citoyens de l'UE.					X
Dans le cadre d'un effort plus large visant à mieux faire connaître aux citoyens leurs droits en tant que consommateurs, investisseurs et membres actifs de leurs communautés.					X
Promouvoir l'inclusion de la durabilité et de la finance durable dans le cursus des étudiants, en particulier des futurs professionnels de la finance.					X

## 2.5. Réserve de projets

**Question n° 60 :** *Quels sont, selon vous, les principaux obstacles dans la réglementation et sur le marché qui empêchent l'augmentation du nombre de projets durables ?*

Les investisseurs institutionnels soulèvent régulièrement le manque de projets disponibles à soutenir.

Parmi les principaux obstacles empêchant l'augmentation du nombre de projets durables, on peut compter :

- L'absence de données cohérentes, comparables et fiables sur les risques et les avantages liés aux projets d'infrastructures durables ;
- Le manque d'une définition harmonisée des critères ESG au niveau européen, comme mentionné précédemment ;
- Le retard pris dans l'élaboration d'une union des marchés de capitaux.
- Une monnaie européenne encore trop peu utilisée dans les transactions

Par ailleurs, la mobilisation de fonds trop importants par rapport au nombre de projets disponibles risque de favoriser la création de bulles autour des projets existants.

Afin d'augmenter la réserve de projets disponible, Confrontations Europe soutient la mise en place, par l'UE, d'une stratégie globale de transformation verte qui d'une stratégie. Ainsi, l'UE et les États

membres devraient entreprendre un "audit de transformation verte" des principaux secteurs économiques de l'UE pour :

- L'évaluation de la contribution de chaque secteur à la durabilité de l'économie ;
- L'évaluation des possibilités de transformation au sein de chaque secteur ;
- L'élaboration d'un plan d'action de transformation suivi pour chaque secteur.

Le développement d'une telle stratégie permettrait d'accompagner l'économie européenne, secteur par secteur, vers les objectifs d'économie durable que s'est fixé l'UE pour 2050 en clarifiant étape par étape, les conditions nécessaires au succès cette ambition. L'acceptabilité sociale et territoriale devrait être testée à l'échelle des régions avant adoption du plan.

## 2.10 Promouvoir la finance durable à l'échelle mondiale

**Question n° 79 :** *Selon vous, dans le cadre de la coopération internationale et de la politique de développement de l'Europe, comment l'UE peut-elle soutenir au mieux la mobilisation des investisseurs privés internationaux et nationaux pour financer des projets et des activités durables sur les marchés émergents et dans les pays en développement, tout en évitant les distorsions du marché ?*

L'émergence d'une place financière verte européenne passe par un renforcement de la monnaie. L'euro doit permettre la mise en place d'une véritable place financière verte européenne. L'Euro est la monnaie de 340 millions de citoyens dans les 19 pays membres de la zone et une référence pour 25 autres pays de par le monde. L'Union européenne est aussi le premier « bloc » commercial du monde. Les parts respectives du dollar et de l'euro sont comparables dans la facturation du commerce mondial.

Des éléments structurels, le BREXIT, et conjoncturels, la crise du Covid-19, militent pour un rôle renforcé de l'Euro comme monnaie internationale. Pour cela, il est souhaitable de développer un système de centres financiers européens se caractérisant par une grande fluidité des capitaux en son sein.

La représentation externe de la zone euro auprès des instances internationales (FMI, OCDE...) doit bénéficier d'une coopération renforcée.

Après les failles de sécurité mises en évidence par la crise du COVID, l'Europe doit favoriser l'émergence des prix de référence en euros pour les matières stratégiques, notamment dans le secteur de l'énergie et faciliter le financement en euros des transactions du secteur manufacturier aéronautique.

Le pacte vert mis en avant par la Commission vise au premier chef à décarboner le secteur de l'énergie, ce doit être l'occasion de faire évoluer les pratiques de choix de la devise de transaction et de favoriser les obligations vertes en euro.